

## **RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que** le conseil municipal à une séance tenue le 13 mai 2019 a adopté le règlement #19-763 décrétant des travaux d'aménagement d'un trottoir le long du boulevard les Neiges et prévoyant un emprunt de 200 000 \$ pour en acquitter le coût;
- **Que** ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour un montant total de 200 000 \$, le 3 juillet 2019;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 5 juillet 2019

Avis numéro : 2019-50

Martin Leith, secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 5 juillet 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 5 juillet 2019.

Martin Leith, secrétaire-trésorier